

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixantième année

Lettres identiques datées du 25 octobre 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Poursuivant sa campagne militaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, Israël, puissance occupante, continue de se livrer à des exécutions extrajudiciaires de civils palestiniens, qui constituent des violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire. La poursuite par Israël, puissance occupante, de ses politiques et pratiques illégales contre le peuple palestinien vivant sous son occupation, en particulier de la pratique illégale des exécutions judiciaires, continue de saper gravement les efforts visant à ramener le calme sur le terrain et à relancer le processus de paix.

Le dimanche 23 octobre 2005, une unité des forces d'occupation israéliennes en mission d'infiltration, appuyée par 15 véhicules militaires, a tué par balles deux Palestiniens, Loai Assadi et Majed Samir Al-Ashqar, dans la ville cisjordanienne de Tulkarem. Outre ces assassinats, les forces d'occupation israéliennes poursuivent leur vaste campagne d'arrestation et de détention de civils palestiniens, enfreignant gravement le droit international. Ainsi, ces forces continuent d'arrêter et de détenir de nouveaux civils palestiniens dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Les dirigeants palestiniens demandent à la communauté internationale de prendre des mesures pour remédier à la situation qui règne actuellement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait des agressions constantes et flagrantes commises contre le peuple palestinien par Israël, puissance occupante. Nous continuons d'exprimer notre très ferme espoir que les mesures requises seront prises à cette fin.

Il importe également d'appeler l'attention sur la lettre du 16 octobre 2005 et sur le rapport qui l'accompagnait, en date du 17 octobre 2005, envoyés aux membres du Quatuor par M. James Wolfensohn, Envoyé spécial pour le dégagement. Dans cette lettre, M. Wolfensohn reprochait à Israël de se comporter



comme s'il ne s'était pas retiré de la bande de Gaza, en fermant ses frontières et en ne tenant pas les engagements qu'il avait pris d'autoriser la circulation des Palestiniens et des marchandises palestiniennes.

M. Wolfensohn a indiqué dans sa lettre que le Gouvernement israélien, très soucieux de sa sécurité, hésite à renoncer à son contrôle, agissant pratiquement comme si le retrait n'avait pas eu lieu. En outre, dans le rapport accompagnant cette lettre adressé au Quatuor, M. Wolfensohn a déclaré que l'absence d'accords compromettait les perspectives de reconstruction de Gaza. Selon lui, sans une amélioration extraordinaire de la liberté de circulation et d'accès des Palestiniens, selon des modalités propres à assurer la sécurité d'Israël, la reprise économique indispensable au règlement du conflit ne sera pas possible. Nous demandons aux membres du Quatuor et à la communauté internationale de faire pression sur la puissance occupante pour qu'elle renonce à son contrôle sur la bande de Gaza et qu'elle assure notamment la liberté de circulation des Palestiniens et des marchandises palestiniennes, et de s'employer activement à régler les nombreux autres problèmes en suspens.

La présente lettre fait suite aux 223 lettres que nous vous avons précédemment adressées au sujet de la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, dont les dates vont du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 10 octobre 2005 (A/ES-10/309-S/2005/640), constituent un compte rendu fondamental des crimes commis contre le peuple palestinien depuis septembre 2000 par Israël, puissance occupante, qui doit être tenue comptable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme et violations systématiques des droits de l'homme dont les auteurs doivent être traduits en justice.

En conséquence, comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que depuis la dernière lettre que nous vous avons adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins quatre autres Palestiniens, ce qui porte à 3 749 le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000. On trouvera dans l'annexe à la présente lettre les noms de ces martyrs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 25 octobre 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*,
du dimanche 16 octobre 2005 au dimanche 23 octobre 2005**

Dimanche 16 octobre 2005

Nihad Khaled Abu Ghanem

Dimanche 23 octobre 2005

1. Loai Assadi
 2. Majed Samir Al-Asqar
 3. Raed Mohammed Sheddeh
-

* Les forces d'occupation israéliennes ont tué au total 3 749 martyrs palestiniens depuis le 28 septembre 2000.